



☎ : 04.95.71.43.43
@ : mairie.lecci@wanadoo.fr
🌐 : www.lecci.fr

CULLETTIVITÀ DI CORSICA
COLLECTIVITÉ DE CORSE

COMMUNE DE LECCI
20137 LECCI



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRETE DU MAIRE

Portant fermeture de l'ensemble des infrastructures culturelles, associatives et sportives de la commune de Lecci suite à l'épidémie de coronavirus (covid19)

Le Maire de la Commune de Lecci,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-21,

Vu l'arrêté en date du 11 mars 2020 de la commune de Lecci portant interdiction des manifestations et compétitions sportives suite à l'épidémie de coronavirus (covid19),

Vu l'arrêté n° 2A-2020-03-12-002 du 12 mars 2020 portant fermeture des établissements des 1er et second degré, des accueils périscolaires, des établissements d'accueil non permanents d'enfants, des crèches, des garderies et des CFA sur le département de la Corse-du-Sud, abrogeant l'arrêté n°2A-2020-03-11-004 du 11 mars 2020

Considérant l'épidémie de coronavirus et l'augmentation de cas en Corse,

Considérant qu'il convient de ralentir la diffusion du virus,

Considérant la volonté de protéger les personnes vulnérables,

Considérant que la circulation du virus s'étend sur un large secteur du grand Ajaccio.

Considérant qu'il convient de freiner sa propagation sur l'ensemble du département.

Considérant le principe de précaution,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212001390-20200312-ACOVID190320-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/03/2020

Affichage : 12/03/2020

Le Maire, GIANNI Don Georges

ARRETE

ARTICLE 1 : l'ensemble des infrastructures culturelles, associatives et sportives de la commune de Lecci, notamment le Stade Intercommunal, les tennis, le terrain multisport, la maison des associations, le boulodrome, la salle d'activité sportive, le centre de Cala-Rossa sont fermés à compter du jeudi 12 mars 2020 et jusqu'au dimanche 29 mars inclus.

ARTICLE 2 : Les responsables des Clubs utilisateurs devront impérativement respecter cette décision à défaut de quoi leur responsabilité serait engagée.

ARTICLE 3 : Le Secrétaire général, M. Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Sainte Lucie de Porto-Vecchio, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Corse, Préfet de la Corse du Sud.

Lecci le 12 mars 2020

Le Maire,
Don Georges GIANNI

